



Jun
2016

© Atelier d'Architecture du Sart Tilman scrl



TOUS RISQUES CABINET D'AVOCATS UNE AUTRE DIMENSION PAR RAPPORT À L'ASSURANCE INCENDIE CLASSIQUE

Consultez le site www.marsh.be/avocat et www.marsh.be

Marsh, Avenue Herrmann-Debroux 2, B-1160 Bruxelles
Tél 02/674 97 01 - fax 02/674 99 54 - stephane.herbauds@marsh.com

ÉDITO	5
LE MOT DU BÂTONNIER	7
RÉGLEZ LES DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX PAR LE DROIT COLLABORATIF ! SAVE THE DATES	9
INTERVIEW : M. EMMANUEL PECQUEUX : TOUTES DIRECTIONS	10
INTERVIEW : JEAN-DENIS BREDIN, L'AVOC'ACADÉMICIEN	13
LA MANIFESTATION DES MAGISTRATS À LIÈGE : CECI N'EST PAS UNE GRÈVE !	19
LE VENDREDI	21
1 ^{ER} TOURNOI INTERNATIONAL JEAN-MARIE DEFOURNY VU PAR UN GARDIEN DE FOOTBALL	23
CHRONIQUE DES BAVETTES : LE COR DE CHASSE	26



Comité de rédaction

RÉDACTEUR EN CHEF
Jean-Pierre Jacques

COMITÉ

Mabeth Bertrand-Henry, François Dembour
(Éditeur responsable), Éric Franssen (coor-
dination), Éric Therer, Béatrice Versie

AUTEURS DE CE NUMÉRO

Jean-Pierre Jacques, François Dembour,
Jean-François Henrotte, François Dessy,
Isabelle Thomas-Gutt, Aurélien Bortolotti,
Xavier Baus.

Éditeur responsable

FRANÇOIS DEMBOUR
Palais de Justice

Place Saint-Lambert 16
4000 Liège

info@barreauliege.be
www.barreauliege.be





La force des réseaux sociaux



« Cette photo m'a sauvé la vie ». C'est en ces termes que s'exprimait la survivante des attentats du 22 mars à Zaventem, Nidhi Chaphekar. Elle est une hôtesse de l'air indienne âgée de 42 ans et mère de deux enfants. Une famille qu'elle a retrouvée le 5 mai dernier à Mumbai.

« Cette photo m'a finalement sauvé la vie », confie-t-elle. « Des gens du monde entier m'ont apporté du courage dans les moments difficiles. Ce n'est certainement pas la plus belle photo de moi mais des milliers de personnes ont prié pour moi. Cela m'a donné beaucoup de force », poursuit Nidhi Chaphekar.

Alors que d'autres victimes sont toujours hospitalisées, Nidhi Chaphekar a survécu notamment grâce à la vitalité de sa photo sur les réseaux sociaux. C'est dire la force que ceux-ci peuvent avoir pour faire bouger les lignes. En bien. En mal. Marion âgée de 13 ans en 2013 en France, Laura âgée de 12 ans en 2015 à Durbuy, Madison âgée de 13 ans en 2016 à Herstal ont toutes les trois mis fin à leurs jours, victimes de cyber-harcèlement. Et combien d'autres ?

Par cyber-harcèlement, on entend toutes les formes de harcèlement qui font appel aux technologies de l'information et de la communication telles qu'Internet, le GSM ou l'ordinateur, pour importuner, menacer ou insulter les victimes. Des insultes ou des menaces peuvent ainsi être envoyées par SMS, de même que des photos gênantes postées sur les réseaux sociaux. Les technologies en ligne ouvrent également diverses possibilités de harcèlement : voler un mot de passe et accéder ainsi au compte de quelqu'un afin d'en bloquer l'accès ou envoyer des messages insultants en son nom, pirater un compte et y voler des informations

personnelles, harceler via Facebook, créer un site ou un blog comportant un contenu blessant et des photos de la victime... Les possibilités sont légions pour quiconque est un tant soit peu habile dans le maniement de ces technologies. Selon Child Focus, une étude récente démontre qu'environ 20 % des jeunes ont déjà été victimes de harcèlement. Il s'agit souvent de harcèlement « classique », mais force est de constater que de plus en plus d'enfants sont aussi victimes de cyber-harcèlement. Pour l'instant, un jeune sur dix serait confronté au cyber-harcèlement (et même un jeune sur six -16,4%- d'après la Ligue des Familles). Nombreux sont ceux qui en souffriraient même quotidiennement ou très régulièrement. Il existe en outre une étroite corrélation entre le cyber-harcèlement et harcèlement classique : le premier est la prolongation du deuxième par le biais des médias. Harceleurs et harcelés conservent souvent leur rôle respectif.

Les nouvelles technologies apportent ainsi un flot d'avantages mais de désastres humains aussi. Et force est de constater qu'ici aussi, lorsqu'il s'agit de drames humanitaires, l'égalité ne prévaut pas toujours. La théorie du mort kilométrique trouve ici ses plus fervents défenseurs là où les indignations sélectives laissent de trop nombreuses victimes dans l'invisible désert médiatique. Au Niger justement, dans le désert, 34 migrants dont 20 enfants ont été retrouvés morts abandonnés par les passeurs durant la semaine du 6 au 12 juin dernier.



En avril 2015, une liste de 100 mètres de long comprenant le nom de 17306 personnes noyées en tentant de migrer a été déposée au sol pour

que les députés européens soient obligés de marcher dessus en entrant au parlement. Depuis cette date, c'est sans doute une deuxième voire une troisième liste qui aurait pu être déposée. Le 5 juin dernier, les corps de 132 migrants ont été retrouvés près de Zouara, une ville portuaire de l'ouest de la Libye. Les passeurs de migrants clandestins profitent du chaos qui règne en Libye depuis la révolte populaire qui a renversé le régime du dictateur Mouammar Kadhafi en 2011. La plupart des départs ont lieu depuis l'ouest du pays, à destination de l'Italie qui n'est qu'à 300 km. Selon des chiffres du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) arrêtés au 25 mai, quelque 37 785 migrants sont arrivés en Italie depuis le début de l'année, en grande partie depuis la route libyenne, la principale depuis que celle des Balkans est fermée.

Alors que l'information circule, que les médias en parlent, que les organisations humanitaires dénoncent l'impunité qui règne dans cette tragédie humaine, le spectateur se sent impuissant et assiste derrière son écran à cette accumulation de chiffres dont la signification s'amenuise au fur et à mesure que le chiffre est grand et qu'il est éloigné.

C'est une réalité contre laquelle j'ai tenté, durant ces 5 ans en tant que rédacteur en chef de cette revue en ligne, de lutter. Quand le passage de la revue papier à la revue en ligne a été décidé et que le Bâtonnier Lemmens m'a confié la tâche d'assurer la fonction de rédacteur en chef, j'ai trouvé le pari audacieux et le défi intéressant. La même confiance m'a été réitérée par le Bâtonnier Renette. Outre une indépendance totale dans la ligne éditoriale, j'ai pu, tout au long de ces 15 numéros, bénéficier d'un soutien sans réserve de leur part. Qu'ils en soient remerciés. Il est temps de passer la main. De céder le flambeau. De donner le relais à mon successeur. Être la vitrine du barreau de Liège, tenter de refléter sa diversité et la richesse de ses membres, montrer que le barreau de Liège est ouvert sur sa cité, sur sa province, son pays et à l'international ont été pour moi, à travers cette revue, d'un enrichissement humain extraordinaire.

Bon vent à l'Open Barreau.

Jean-Pierre JACQUES
Rédacteur en chef

LIMELOGIC



LE spécialiste réseau

GESTION DE RÉSEAUX INFORMATIQUES

Limelogic a choisi de faire de la gestion de réseaux informatiques son seul et unique métier.

La formation de notre équipe et le développement de nos outils sont compatibles avec les logiciels **D-Lex** et **Jurisoft**.



Forfait invariable

FORMULE INÉDITE

Un forfait mensuel invariable quels que soient la quantité d'interventions, le temps passé et les pannes matérielles.



Modèle innovant

CONCEPT « ALL-IN »

Nos clients peuvent prévoir leurs dépenses de maintenance informatique et le remplacement matériel à l'euro près !



Unique en Belgique

24H/24 - 7J/7

SUPPORT EN FRANÇAIS/NÉERLANDAIS/ANGLAIS

www.limelogic.be



00 32 (0)4 221 10 10



Rue Ernest Solvay, 29 - 4000 Liège



info@limelogic.be



Madame, Messieurs les Bâtonniers,
Chers Confrères,

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux, terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre.

Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu.

Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! »

Le colibri lui répondit : « Je le sais, mais je fais ma part. »

En relisant cette légende, avant de rédiger ces quelques lignes, je me remémorais tout d'abord les événements tragiques qui se sont déroulés, à Paris le 13 novembre 2015, à Bruxelles le 22 mars 2016, à Orlando le 12 juin 2016, et dans tous les autres pays du monde, sous les coups de boutoirs de l'intolérance.

Et puis, plus précisément, c'est le visage de Léopold Hecht, 20 ans, étudiant en droit, décédé à Malbeek le 22 mars qui apparaissait, avec le témoignage émouvant de l'une de ses amies : « Léo, merci pour tout. Tu étais et tu es quelqu'un d'admirable, de brillant. On se revoit au paradis. On ira boire un verre. Tu te prendras une Leffe blonde et moi une Kriek. Je sais que tu seras toujours avec nous. On pense tous très fort à toi. »

Plus près de nous à présent, c'est le sort des prisonniers privés de tout depuis près de deux mois, dans l'indifférence générale, qui nous interpelle.

Attachés aux libertés essentielles, nous ne voyons pas de diminution notable des mandats

d'arrêt, tandis que peu de personnes semblent s'inquiéter de ce que les chambres du conseil fonctionnent sans les détenus et de manière, à notre estime en tout cas, fort peu conforme aux droits de la défense.

Alors que l'article 611 du Code d'instruction criminelle leur fait obligation de visiter une fois par mois les personnes retenues dans les maisons d'arrêt, les juges d'instruction voient-ils la nécessité de s'y rendre ?

Nous sommes tous concernés, nous devons chacun « prendre notre part », car, si nous sommes responsables de ce que nous faisons, nous le sommes aussi de ce que nous omettons de faire.

Dans quelques jours, vous participerez aux élections de l'Ordre, et spécialement cette année à l'élection (disputée, une première depuis 1995) au poste de vice-bâtonnier.

J'insiste à nouveau pour que vous, avocats de toutes les générations, preniez part au vote et ainsi apportiez votre contribution concernée à ce scrutin dont l'enjeu est l'avenir de notre barreau et celui de notre profession.

Me Isabelle Tasset prône le changement, mais pas à n'importe quel prix ; Me Jean-François Henrotte nous invite à défier ensemble le statu quo[1].

Leurs visions prospectives sont différentes et ... séduisantes.

Me Jean-François Henrotte a la conviction que l'intelligence artificielle, associée au Big Data, avec mutualisation de son coût, nous permettra de continuer d'assister la classe moyenne qui a de plus en plus de difficultés à payer nos honoraires.

Me Isabelle Tasset interroge. Que savons-nous exactement de cette intelligence artificielle ? Faut-il lui donner les vertus qu'elle n'a pas encore ?

Saskia Mermans, Présidente de l'Institut des Juristes d'entreprises, traverse nos questionnements en affirmant que les mieux adaptés survivront.

Pour elle : « le juriste de demain devra maîtriser une connaissance technique suffisante lui permettant de faire des recherches utiles dans les Big Data juridiques et avoir un outil performant à cette fin »[2].

Le barreau de Liège, contrairement à d'autres barreaux qui « réfléchissent »[3] soutient le projet d'AVOCATS.BE lié à l'utilisation de l'intelligence artificielle[4].

Le projet Pythagoria n'a pas pu faire l'objet d'un vote en assemblée générale d'AVOCATS.BE ce 13 juin 2016.

Gageons que cela n'est que partie remise.

Bien entendu, nous savons que l'intelligence analytique ne prédit pas le succès professionnel et ne remplacera jamais nos compétences interpersonnelles.

Daniel Kahneman (Prix Nobel d'économie en 2002) l'a constaté : les humains préfèrent en majorité être clients d'une personne qu'ils apprécient et en laquelle ils ont confiance, même si cette personne offre un produit ou service plus cher.

Nous devons toujours être « rationnellement intelligents » : décoder les sentiments, construire la confiance, motiver les autres, les diriger, contrôler nos émotions, gérer les conflits[5].

La veille de la trêve judiciaire d'été, et à quelques jours de notre assemblée générale, je vous souhaite bien entendu déjà d'excellentes vacances ; quant à notre barreau, je lui souhaite de disposer de l'intelligence artificielle, certes, mais aussi d'être doté d'une intelligence rationnelle, émotionnelle et sociale.

Le Bâtonnier de l'Ordre,
François DEMBOUR

[1] Emile et Ferdinand, n° 16, 2016/2, pages 16 et 17 (« Barreau de Liège : Elections au bâtonnat, le débat est ouvert »)

[2] Carte blanche de Saskia Mermans dans « Justement », 18/5/16

[3] « À côté de la montre en or ? », le mot du Président, la Tribune n° 96, 16/6/16

[4] « Intelligence artificielle : anticiper ou subir ? », Patrick Henry, le mot du Président, la Tribune n° 93, 4/5/16

[5] Jean-Pierre Aerts : « Travailler à la chaîne », chronique publiée dans la Libre entreprise, 14/9/13, p.5

Et vous ? Qui vous défend ?



Ethias, l'assureur de choix des avocats.

RC professionnelle, assurance soins de santé, assurance conducteur... La meilleure couverture négociée par votre barreau et AVOCATS.BE en votre faveur.

www.ethias.be

ethias

RÉGLEZ LES DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX PAR LE DROIT COLLABORATIF ! SAVE THE DATES



Le droit collaboratif est un mode alternatif de règlement des différends qui se caractérise par le fait d'utiliser la méthode de la médiation, surtout sa structure (le modèle des phases) et l'attribution aux parties du rôle d'acteur de leur conflit et non pas de simple spectateur. Il se différencie de la médiation par le fait que chacune des parties est représentée par un avocat et que les conseils s'engagent à ne pas représenter les parties en cas d'échec de la procédure de droit coopératif devant les tribunaux.

Ce dernier point est un des piliers du droit collaboratif qui implique que toutes les énergies soient concentrées vers la réalisation d'un accord, dans une optique de bonne foi. On comprend dès lors que les statistiques américaines et canadiennes montrent un taux de réussite de la méthode se situant entre 84 et 92 % (Martin Engels, Collaborative Law, Tübingen, 2010).

Dans le contexte du droit international, il y a, à cause des mécanismes des règlements Bruxelles-I et -II ainsi que Rome-I et Rome-II, une indépendance entre l'attribution de la compétence d'un tribunal et le droit applicable.

Plaider un droit étranger devant une juridiction nationale, dans un contexte de conflit et d'opposition n'est pas chose aisée, chacune des parties essayant de se rattacher à son droit national et de contester les dires de l'autre partie sur le droit étranger éventuellement applicable, sans parler du désir de voir le conflit traité par le juge de son propre for.

Il est donc souhaitable de traiter les conflits internationaux dans une coopération entre les deux conseils par le droit collaboratif.



Me Guido Imfeld

Aussi, la commission des relations extérieures (COMEX) a accueilli avec enthousiasme la proposition de Me Guido Imfeld, vice-bâtonnier du barreau de Cologne, de création d'un centre de droit collaboratif international. Ce centre trouvera sa place au sein du tout nouveau centre liégeois des MARC (modes alternatifs de résolution des conflits) que le Barreau de Liège met en place dès la rentrée judiciaire pour coordonner toutes les initiatives relatives aux MARC qui se créent en région liégeoise. Ce n'est donc une initiative isolée mais concertée avec les autres initiatives judiciaires en la matière.

Comme vous en avez été informé par le flash n° 10, le Conseil de l'ordre a approuvé ce projet prometteur le 26 janvier 2016.

Si vous souhaitez vous engager dans ce projet, mais aussi vous souhaitez utiliser ce mode de règlement des conflits pour des différends nationaux, nous vous invitons dorénavant et déjà à réserver les dates suivantes :

- les 6 et 13 octobre 2016 : formation de base en droit collaboratif en deux jours (14h00) à Liège ; elle est suffisante pour se lancer en droit collaboratif,

- les 25 et 26 novembre 2016 : colloque de droit collaboratif le 25 novembre à Cologne (traduction en anglais), soirée de gala offerte par le barreau de Cologne et signature de la convention par les deux bâtonniers le 26 novembre.

Soyez avocats, soyez collaboratifs !

Jean-François HENROTTE
Vice-président de la COMEX

INTERVIEW : M. EMMANUEL PECQUEUX : TOUTES DIRECTIONS

Jean-Pierre Jacques : Comment t'es venu l'idée d'ouvrir un commerce de livres dédiés aux voyages. ?



Emmanuel Pecqueux (EP) : J'ai d'abord eu l'envie de faire quelque chose sur Simenon mais, outre le fait qu'il ne soit plus autant lu, le modèle apparaissait difficilement rentable. N'ayant pas fait d'études de littérature, je ne me sentais pas autorisé à verser dans ce genre. L'idée du voyage s'est finalement dégagée au détour d'une discussion avec un ami sur une terrasse de café un soir. J'ai élargi à la cuisine en pensant que nous n'étions pas dans une capitale et qu'il ne fallait pas exagérer la spécialisation.

JPJ : As-tu été soutenu dans ta démarche ? As-tu reçu de l'aide dans la mise en place de ton projet ?

EP : J'ai pu obtenir une bourse de pré-activité, décernée par la Région wallonne, pour préparer le projet (repérages d'activités similaires, image, logo, site web, ...). J'ai également reçu une bourse Créashop de la ville de Liège qui encourage la création de nouveaux commerces. Cette dernière bourse m'a notamment aidé à

acquérir les étagères pour la présentation des livres et à financer une partie de l'éclairage du magasin.

JPJ : Peux-tu expliquer la philosophie qui a prévalu à la création de ton concept store ?



EP : Il s'agissait de créer un endroit convivial et propice à l'évasion. Ce lieu est dédié tant aux locaux en partance qu'aux touristes de passage. Il doit être aussi un lieu de rencontres, d'échanges d'expériences et d'ouverture sur le monde et les autres cultures. Enfin, l'endroit se veut être calme sans être monacal et chacun (enfants, adultes, livresques ou moins) doit se sentir accueilli.

JPJ : Il n'y a pas qu'un commerce de livres... peux-tu nous expliquer les différentes activités qui sont organisées ?

EP : Outre la vente de guides (classiques et moins classiques), de cartes (routières, vélo, topographiques, des plans de ville), je propose des topo-guides pour les randonnées, des récits de voyages, des beaux livres de photos sur les villes, les régions, les pays. Il y

a aussi toute une série d'ouvrages sur Liège et la Belgique tant en français qu'en allemand, anglais et néerlandais mais aussi un rayon enfant tourné vers la géographie. Vous trouverez des planisphères, des mappemondes, des objets liés au voyage (malles, lampes, sièges, meubles,...) mais également un assortiment sur Compostelle, Enfin des cartes anciennes, des carnets de voyages, des cartes postales,...

Par ailleurs, il est possible de manger sur place (salé ou sucré), de boire un café, un soft, d'assister à une conférence le plus souvent gratuitement, d'admirer une expo de photos ou de peintures sur le thème du voyage, de s'inscrire à une table de conversation en différentes langues voire de louer un vélo pour une heure ou plus,...

JPJ : Pourquoi avoir décidé d'organiser des tables de conversation en langue étrangères ? Est-ce que cela répond à une demande ?

EP : Les tables se sont imposées rapidement comme un complément, une manière de faire vivre l'endroit. Il faut croire que cela répond à une certaine demande puisque le panel de langues s'est élargi tout au long de cette année (anglais, espagnol puis allemand, néerlandais puis italien, français langue étrangère et portugais). Les thèmes abordés lors de ces tables d'ih3o tournent autour du voyage ou de la cuisine et des natives assurent l'animation.

JPJ : Que t'a apporté ton expérience au barreau dans le cadre de ce projet ?



Vous l'avez déjà certainement croisé une fois dans les couloirs de l'ancien palais avant qu'il ne quitte le Barreau. Sa bonhomie, son léger accent d'Outre-Quiévrain, son rire contagieux, c'est une figure éminemment sympathique qui a lancé, il y a un an, un projet ambitieux de bouquinerie-café autour de la notion du voyage. Allez, suivez-moi, je vous emmène pour une visite éclair de la boutique d'Emmanuel Pecqueux. En route, « Toutes directions » !

EP : Je pense que le barreau est une bonne école pour lancer, dans un second temps, une nouvelle activité indépendante. Le fait d'avoir du faire face à des situations difficiles, variées et inopinées mais aussi le fait de connaître les arcanes administratives, les obligations légales constituent assurément des armes précieuses pour se re-lancer.

Je dois également m'attacher à accroître la notoriété de l'endroit en proposant des visites contées, des rallyes touristiques au départ de la librairie et de promouvoir la mise en location ponctuelle du 1er étage.

Une adresse : Rue de la Violette, 1-3 (juste à côté de l'Hôtel de Ville)

Un site à consulter :

<http://toutesdirections.be/wp/>



Ensuite, régulièrement, je suis amené à rédiger un contrat de dépôt pour des livres ou autre chose mais aussi un contrat de distribution dans le cadre d'une collaboration avec un éditeur et ma formation de juriste me rend autonome.

JPJ : Quels sont les projets pour l'année prochaine ? Quelles sont les nouveautés qui vont arriver ?

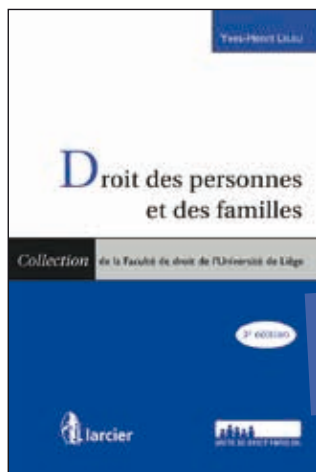
EP : À la rentrée, il y aura des tables de conversation en japonais, des collaborations avec des restaurateurs, des artistes, des éditeurs, des auteurs qui donneront lieu à des événements. J'aimerais rédiger une fiche de conseils de lectures par pays, accroître la collaboration avec des agences de voyages alternatives, des randonneurs-voyageurs.



Toutes Directions

Librairie thématique autour du voyage
et des cuisines du monde
Coffee corner





DROIT DES PERSONNES ET DES FAMILLES

3^e édition

Yves-Henri Leleu



Nouvelle édition
entièrement
refondue

Cette nouvelle édition intègre toutes les lois et la jurisprudence récentes. Elle contient une refonte totale de l'exposé du droit de la filiation, réformé par les récents arrêts de la Cour constitutionnelle.

AU SOMMAIRE

- Les personnes
 - Le statut civil des personnes physiques
 - Les droits de la personnalité
 - Les incapacités : protection des personnes vulnérables
- Les couples
 - Le mariage
 - L'union libre
 - La cohabitation légale
 - Le divorce et la séparation de corps
- Les enfants
 - La filiation
 - L'adoption
 - L'autorité parentale
 - Les obligations alimentaires

Retrouvez dans cette troisième édition

- Toutes les réformes : incapacités, tribunal de la famille, co-maternité,...
- Le droit de la filiation : refondu pour une pratique judiciaire adaptée à la jurisprudence constitutionnelle
- Un traitement complet et systématique : controverses, positions personnelles, sources multiples et bilingues

904 p. • 205,00 € • 3^e édition 2016



Découvrez tous les ouvrages
de la collection sur
www.larciergroup.com

strada
lex

Ouvrage disponible en
version électronique sur
www.stradalex.com

Larcier Distribution Services sprl
Fond Jean Pâques 4 b • 1348 Louvain-la-Neuve • Belgique
T 0800/39 067 (Belgique) • T +32 (0)2/548 07 13 (depuis l'étranger)
F 0800/39 068 (Belgique) • F +32(0)2/548 07 14 (depuis l'étranger)
commande@larciergroup.com

 **larcier**
www.larcier.com

INTERVIEW : JEAN-DENIS BREDIN, L'AVOC'ACADÉMICIEN



Nous avons hâte de vous voir. Vous, l'éminence blanche, et « l'Enfant sage (Gallimard 1990) », Il professor et – doux paradoxe – Il studente ! Vous l'éternel étudiant qui enrage de déplaire et pourtant Il maestro, grand maître langagier, académicien depuis 1989, maître verrier armé de sa lyre dès l'enfance, maître très respecté, avocat très écouté, stagiaire de Jacques Isorni, 1er Secrétaire de la Conférence en 1951, figure du barreau de Paris, depuis plus de 60 ans, ancien associé de Robert Badinter, fondateur prestigieux du Cabinet éponyme: Bredin-Prat.

Longtemps grand maître à la faculté – major du concours de l'agrégation, professeur à Rennes, Lille et Paris La Sorbonne – grand conférencier, j'en fus moi-même l'heureux témoin, lors de différents colloques, docteur honoris causa de l'Université de Liège, pour ne citer qu'elle, maître de droit privé mais aussi juge arbitre dans certaines affaires toujours trop retentissantes à votre goût et donc maître privé du litige, vous êtes un maître à juger, à penser, à écrire, à plaider, à disserter, à enseigner, père de Frédérique Bredin – ancienne Ministre – excusez du peu, auteur de quelques 20 livres (à lire grande séance tenante) et combien d'autres casquettes... magistrales?

Jean-Denis Bredin : Coiffé de casquettes si l'on peut dire, encore que je sois plutôt entouré d'uniformes (rires). Uniforme que beaucoup ne mettent plus, d'ailleurs.

François Dessy : Ah, je l'ignorais.

JDB : Si, beaucoup viennent en civil, même aux grandes séances de l'Académie française. Il y a de moins en moins de gens en uniforme, d'abord parce que l'uniforme fait de plus en plus mal. Au fur et à mesure que l'on vieillit, on a tendance à s'épaissir... À prendre un peu trop d'envergure (rires).

FD : La couture peut tout de même y parvenir.

JDB : Ce n'est pas de Jean Lacouture dont vous me parlez? (rires)

FD : Non, de votre cénacle de linguistes de haute couture au Quai de Conti (cousu de fil blanc...). D'où provient la tradition du port de l'habit vert ?

JDB : Napoléon Bonaparte, alors premier consul aux côtés d'un grand juriste Cambacérès, en avait fixé les traits essentiels sur la suggestion d'une commission et de différents artistes de l'époque. Sa confection est totalement règlementée (arrêté du 23 floréal an IX - 13 mai 1801) : la veste est brodée d'or et de soie verte foncée... sortie de branches d'olivier. Cet étrange accoutrement est devenu la proie des satiristes. À la Belle époque, l'habit vert de Flers et Caillavet est représenté au Théâtre des variétés tandis qu'il singularise le « Crocodilus » d'Alphonse Daudet, un Académicien sans regard ni talent, aveuglé

par l'ambition. Un vert savant, rigide, de drap de bureau, de reliure de dictionnaire disait Maurice Donnay. Selon lui, notre habit ne doit sa couleur qu'à un écrémage dicté par le bon sens : le rouge exprime l'humeur violente, guerrière, le violet l'apparat ecclésial, le blanc était par trop salissant et les nuances de bleu, paraît-il, étaient l'apanage des femmes ...

FD : Mais l'habit ne fait pas encore l'Académicien, Jean-Denis Bredin, encore faut-il se soumettre à une autre coutume : se faire forger son épée et y faire inscrire une devise. Votre ami Decaux, a opté pour « Foi, Liberté et Tolérance ». Quelle fut la vôtre?

JDB : Je n'ai pas gravé de devise, faute de savoir laquelle il fallait inscrire. Toujours l'effet de l'hésitation.

FD : D'autres ont préféré n'en jamais porter : Michel Serres, symboliquement je pense, en signe de protestation contre l'usage des armes...

JDB : Moi non plus je ne la porte plus jamais. Je ne la mets jamais, d'ailleurs je ne sais plus où je l'ai mise (long silence). S'il me fallait l'orner d'une devise, je choisirais « Respect et Amitié ». Ou « Amitié et Respect ».

FD : L'un supposant l'autre ... Jean-Denis Bredin, dans votre discours de réception à l'Académie, vous parlez allusivement d'« une épée lourde de symboles ». Quels symboles y sont attachés ?

JDB : La remise de l'épée est déjà tout un symbole. Passée l'étape de la collecte des



François Dessy est membre du Barreau de Huy et de Liège. Orateur de rentrée (2011), membre du conseil de l'ordre (depuis 2012), membre du comité de rédaction du Pli juridique, lauréat de divers concours d'écriture, il est aussi un rat de palais, de bibliothèque, rat des villes animées et des champs aérés, toutes latitudes confondues. Renard des surfaces engazonnées ou brique pillée, la bonne saison revenue. Et des livres-entretien : deux parus en automne 2014 « Jacques Vergès, l'ultime plaidoyer », 140 p et « Roland Dumas, le Virtuose diplomate », 270 p. Il nous livre ici des extraits de son dernier ouvrage à paraître « Jean-Denis Bredin les prouesses de la sagesse » aux éditions de l'Aube dont il codirige la collection « Conversations entre confrères ».elle nous révèle ce qui a déjà été réalisé par son syndicat en 10 ans d'existence et ce que l'avenir proche nous réserve.

OPTIQUE BUISSERET

Maîtres-opticiens depuis plus de 160 ans

-10%
AUX MEMBRES
DU BARREAU DE
LIÈGE AINSI
QU'À LEUR
FAMILLE



LA 2ÈME PAIRE
DE VERRES À
-50%*

Voir conditions en magasin.*

En exclusivité chez Optique Buisseret :
**LINDBERG - THEO - ETNIA - MATTEW
ZENKA - MICHEL HENAU - HACKETT**



LIEGE • Rue des Clarisses 10
04.223.29.15



LIEGE • Galerie Opéra
04.223.77.06



MARCHE • Rue de Luxembourg 2
084.32.19.48

www.optiquebuisseret.be Facebook : Optique Buisseret

suffrages – l’usage n’est plus rigoureusement observé, passé l’étape du scrutin favorable et de la présentation au Protecteur de l’Académie le Président de la république – que l’on appelle, en règle, simplement Monsieur... sous la Coupole, sans décliner son titre (niveaulement par le haut oblige ?), vient ensuite la cérémonie rituelle de « remise de l’épée ». Un comité d’amis se constitue pour offrir au nouvel élu l’épée de son choix dont l’exécution a été confiée à un habile ciseleur. Elle lui est remise par un confrère, déjà élu donc, lors de la « remise de l’épée » accompagnée de discours et buffet. Elle préfigure la grande épreuve de la réception. L’élu est admis en séance, il traverse le corridor des bustes, pénètre dans le sanctuaire sous le dôme de la Coupole, et est conduit à son fauteuil par ses deux parrains – le père Carré et Bertrand Poirot-Delpech pour moi. L’académicien fait le jeudi suivant, précédé d’un roulement continu de tambour, l’éloge de l’auguste occupant auquel il succède. Les symboles intrinsèques de l’épée, ce sont tout à la fois la force, la puissance, l’élégance personnalisée jusqu’au détail du pommeau et la droiture – l’épée est droite et longue. Enfin, tout ça est un peu ridicule.

FD : N’est que ridiculité ! Substantif, que l’on trouve, ai-je lu, chez Voltaire et Diderot, réhabilité par la commission en charge de la 6^{ème} édition du Dictionnaire de l’Académie. Cette épée est aussi, avec la cape- la Robe – ce qui caractérise l’Avocat, l’escrimeur qui ferraille à la barre. L’épée me rappelle une cinglante réplique réservée à un avocat : le juge lui avait dit que sa plaidoirie était comme l’épée de Charlemagne. Brève fierté de l’Avocat... et amer désillusion : « Comme l’épée de Charlemagne : longue, lourde et plate ».

JDB : (rires francs) Ah ça, c’est très bon! Longue, lourde et plate!

FD : Vous avez accédé au fauteuil numéro 3, occupé précédemment par Marguerite Cleenewerck de Crayencour – Marguerite Yourcenar dont, une amie du barreau de Bruxelles, est la petite-nièce, Gaétane de Crayencour. Oserais-je dire qu’en dépit de votre appartenance respective à l’Académie, beaucoup de choses vous séparent, hormis une même passion, un perfectionnisme, littéraire et une commune cogitation qui crépitent sous le feu des mots?

JDB : Deux personnalités différentes certainement. Diamétralement opposées, je ne sais pas. Par le sexe d’abord, il est vrai. Elle aimait plus la vie que je ne l’aime et elle avait ce goût immodéré de l’aventure, plus que je ne l’ai eu. Moi j’étais un bon élève, elle était tout à fait autre chose. J’ai eu l’honneur, pour préparer

et essayer de faire son éloge selon la tradition à l’Académie Française, d’aller chez elle sur son île, à Mont-Désert (USA, Etat du Maine). J’avais déjà lu ses livres. Je me suis attaché à elle. J’ai pour elle beaucoup d’admiration et, avec le temps, beaucoup d’affection. J’y suis resté presque une semaine. Là-bas tout parle d’elle, la mer immobile, les lacs gelés, le soleil illuminant la glace, un lieu qui exhale un parfum de bout du monde. J’ai même travaillé dans le bureau où elle avait tant écrit. La réalité d’un écrivain est à chercher dans ses livres, dit-on. Et Marguerite Yourcenar a fait de son œuvre sa vie et de sa vie son œuvre. C’est cette force d’écriture-là qui l’a menée à l’Académie française. Souvenez-vous de notre Confrère Jean d’Ormesson « Ce n’est pas parce que vous êtes une femme que vous êtes ici, sous la Coupole, aujourd’hui, mais parce que vous êtes un grand écrivain ». Son écriture avait tant de serviteurs : la culture, la mémoire... une fascination de la volupté, un orientalisme parfois exacerbé et une pensée assez universelle. Elle s’est coupée de tout pour être de partout : ni famille, ni communauté, ni patrie... qui la retienne, la sienne c’était l’humanité. Races, classes ? Elle voulait que la liberté des femmes soit l’égale de la liberté hommes mais le féminisme ne trouvait pas grâce à ces yeux. Un féminisme qu’elle trouvait trop politique, subalterne, réducteur presque raciste...

FD : L’ouverture de votre temple du savoir à la féminité intellectuelle est une rupture d’avec la tradition ancrée et voulue à l’époque par Richelieu. Non sans profondes divisions au sein de l’Académie d’ailleurs? Claude Levi Strauss y était farouchement opposé à l’origine ?

JDB : Les qualités solaires de Marguerite Yourcenar sont évidentes – ses chefs d’œuvre en attestent amplement lorsqu’elle s’introduit dans la mémoire d’Hadrien ou dans la vie de Zénon... un autre chef d’Œuvre (au noir). Mais bien d’autres femmes – cette troupe invisible d’académiciennes, avais-je dit un jour – auraient pu les y rejoindre : George Sand, ou Madame De Staël à qui j’ai consacré un de mes livres (Une singulière famille. Jacques Necker, Suzanne Necker et Germaine de Staël, Fayard 1999), Madame de Sévigné en sont de beaux exemples. La venue d’une femme n’en a pas moins constitué une remise en cause, une entorse aux traditions anciennes. Ainsi, craignait-on l’amorce d’une remise en cause générale des fondements de l’Académie. Il y a une certaine fidélité aux anciennes coutumes chez ceux qui pensent que l’Académie ne se porte bien qu’en demeurant ce qu’elle a été. Et qu’à rompre toutes ces habitudes, elle rompra son destin.

FD : Avec la venue de Léopold Sédar Senghor, père de la « négritude » de la nation sénégalaise,... la récente accession de Dany La ferrière, écrivain haïtien-qubécois, dont nous avons dévoré la dernière livraison (« l’art presque perdu de ne rien faire »), la nationalité, l’origine, la territorialité ne sont plus des critères qui conditionnent l’occupation d’un fauteuil. Estimez-vous que ça participe quelque part à cette évolution?

JDB : À la vérité, l’Académie a toujours manifesté des signes de changement. L’Académie devait compter dès l’origine, tout ce que la France a de plus talentueux, tous corps sociaux considérés... mais la mainmise de l’Etat, du cardinal de Richelieu, l’entente entre la couronne royale et la pourpre cardinalice ont fait la part belle aux Hommes d’Eglise, et plus généralement à la Noblesse, ce que désignait ce qu’on a appelé le « Parti des Ducs ». Une majorité en remplaça une autre, le siècle des Lumières assura le règne des philosophes à l’Académie. D’Alembert, Voltaire, Maupertuis... et Condorcet.

FD : Le talent n’éclate-t-il pas les carcans académiques ?... Il y a également les incontournables hommes de lettres. Nos éphémères Confrères-avocat : La Fontaine, Boileau, Corneille... Et puis Racine...

JDB : L’écrivain. Oui bien sûr. Statut à l’époque supérieur s’il en est, à bien d’autres. À celui de comédien par exemple. La comédie est un genre moins noble que la tragédie qui magnifie l’antiquité gréco-romaine, l’exclusion de Molière, pour brillant qu’il soit, de l’Académie n’y est pas étrangère. Les lettres d’accord ! Mais pas toutes les lettres. Les romanciers seront longtemps mésestimés sans exception : si Châteaubriant ou Lamartine sont élus ce ne l’est pas en qualité de romancier. Ils puisent leur mérite ailleurs. C’est la poésie, l’histoire, la science, la politique qui ennoblissent... mais le roman vous n’y pensez pas. De la provient le cuisant étiage électoral de l’académie, les échecs cuisants de Balzac – qui glanera 4 voix au plus, de Zola qui s’y reprendra inutilement 24 fois, et d’autres injustement exclus comme Stendhal, Dumas père, Flaubert, Maupassant...

FD : Le cimetière des éconduits est peuplé de génies, c’est ce que Maurice Druon nomme la contre-académie, le fauteuil des grands absents inexcusables... le 4^{ème} fauteuil !

JDB : Ce n’est qu’au 20^{ème} siècle, sous réserve de quelques rares contre exemples, que les romanciers ne seront plus persona non grata. Avec Mauriac, Maurois, Montherlant, Morand...





MILLÉSIME VOYAGES
Vous servir est notre privilège

Liège

— Avenue du Luxembourg, 42 —

Et vous, dans quelle partie
du monde choisirez-vous votre parcours ?

Millésime Voyages | 04/223 53 98 | info@millesimevoyages.be | www.millesimevoyages.be

FD : L'Académie a abdiqué son dogmatisme littéraire, libéralisé sa composition jusqu'à l'entrée des femmes pour atteindre l'égalité académique. Cette même égalité, autrefois de façade, au nom de laquelle le roi offrit à tous les académiciens des fauteuils répondant à la requête du Cardinal d'Estrées qui souffrait des infirmités de l'âge et du coup de l'inconfort des chaises...et à laquelle Louis XIV accéda, prévoyant les conséquences d'un tel favoritisme... Vous confessez par ailleurs que l'habit est peu porté, même par les hommes de loi, soucieux de la règle comme vous... Mais par un pervers retour de balancier, l'Académie ne perd-elle pas son aura, pire son âme et son pouvoir d'influence ? Victime des libertés prises et contaminée par une étonnante permissivité qu'elle est... En négligeant enfin l'épée, l'uniformisation de l'habit, en tolérant l'évocation des tendances politiques, certains membres au passé peu reluisant en temps de guerre, en tolérant l'abord de tous les sujets, en ouvrant vos portes à « toute littérature » de Finkielkraut à ... ? Ne participez-vous pas à la désacralisation de l'Académie... Sa sacralité fait aussi son lustre, son crédit... son immortalité. Et la fleur de l'écriture la boude désormais en partie... – Modiano, Le Clézio, deux prix Nobel, Pennac, Echenoz, à l'heure où la plume, le roman a paradoxalement retrouvé ses lettres de noblesse... et ses quartiers au Quai de Conti?

JDB : Parfois c'est le contraire qui advient. On envisage toutes les raisons d'exclure un certain nombre de gens à cause de ce qu'ils pensent ou de ce qu'ils font. Et je crois de manière générale que c'est un peu fâcheux. Cela oblige, du coup, à prendre des gens de... je ne devrais pas dire de « seconde zone », c'est une expression impropre, mais de seconde mouture, parce que les plus grands ne viennent plus. L'Académie est, voyez-vous, bouleversée. Pas seulement par un vent de modernité, mais par un vent de changements, changement de la culture, changement des lettres, changement des lectures, changement de l'idée d'immortalité..., de nos rites. Maintenant, lors des candidatures à l'Académie, on ne sait plus qui est candidat. On lit sur le panneau, le jour où on vient pour l'élection qui est candidat, parce que même les visites, ils s'en sont débarrassés, les candidats. Enfin, quelques-uns les font, mais d'autres ne les font plus ou souhaitent être candidat pour être candidat...

FD : D'autres font campagne comme François Weyergans qui avait choisi Jean-Luc Delarue comme agent de promotion... « Ne pas déplaire aux autres fut pour moi un métier » dites-vous pour résumer votre enfance, dans votre autobiographie. Un des travers – qui guettent

l'Avocat en général itou – de l'Académie, n'est-ce pas justement de vouloir plaire ?

JDB : Si l'Académie cherche à plaire, elle cherche à se moderniser. Bien qu'elle refusât ce mot, elle cherche à jouer un rôle dans la société moderne. C'est difficile pour elle de le faire. La défense de la langue française est son premier rôle. Mais cette défense ne suffit pas. Car il faudrait la défendre en France, la langue française. La défendre à l'étranger n'est pas suffisant. Il faut la faire rayonner, imprégner la culture de la langue française chez nous. On ne peut faire aimer une rose en travaillant uniquement à la rose. Il faut aller vers l'autre. Il faut ouvrir, apprivoiser l'œil (rétif), en éclaircir, en adoucir, en élargir la perception. L'action académique, en tant qu'outil pour épurer et faire étinceler la langue, est politique. La culture et la langue suivent un même sort. Car, en conservant notre vitalité culturelle (et non plus culturelle hélas), il en ira de même de la langue, n'est-ce pas ? À une condition exprime : conserver son identité – son histoire, son patrimoine, ...- d'exception. C'est compliqué et cela a trait à l'autre problème que nous avons déjà évoqué : l'Académie rend-elle encore de grands services ou est-elle un charmant vestige des temps anciens ?

FD : En ces temps troublés de délitement de l'autorité morale, incarnée jadis par l'autorité politique même gaullienne, l'autorité religieuse ou parentale ; le manque de foi, de ferveur est criant, de vrais débats aussi sur les grandes options sociétales, les fondamentaux ne faudrait-il pas investir à l'Académie - pétries de la sagesse et de l'expérience d'une vie- d'un rôle digne de son nom ? En d'autres termes, la pourvoir d'un rôle d'organe faitier, consultatif, sur grandes questions qui intéressent le devenir de notre société, qui puisse dire, avec le recul du temps, les grandes choses restant à accomplir ?

JDB : Ce que vous dites est tout à fait vrai. L'Académie aurait pu évoluer dans son rôle, dans ce rôle, c'était sa tâche, ce qu'elle n'a pas toujours fait. Etre, au contraire, un endroit où s'écoutent des gens qui portent la lumière sur les sujets qu'ils abordent. C'est très vrai ce que vous dites, mais ça n'a pas été l'évolution de l'Académie. Elle est devenue un réservoir d'écrivains sympathiques, chaleureux, brillants souvent, poètes, des gens de qualité ou de bonne réputation. J'en parle de temps en temps avec mon voisin à l'Académie, qui est l'ancien Président de la République Valéry Giscard d'Estaing, toujours brillant dans ses interventions. Il dit la même chose. L'Académie ne remplit pas son rôle. Bien qu'elle puisse changer de rôle. Elle n'éclaire plus, ne porte plus la lumière sur les problèmes qu'elle aborde. J'ai

abordé dans ma vie un certain type de vérités qui me furent enseignées, vérités religieuses, vérités dogmatiques de toutes sortes, vérités patriotiques... mais la vérité je ne la vois que dans l'expérience, pas ailleurs. L'expérience, seule, est étincelante de vérité. Je ne l'ai pas rencontré ailleurs la vérité, voyez-vous. Elle aide à vivre, à prévenir, la vérité rencontrée une fois pour toute. Les deux manières de vivre : c'est la vérité ou la vanité. Ce qui est et doit être ou ce qu'on est, soi-même, devenu ou en devenir. La vanité dont on dit beaucoup de mal, est un grand secours pour beaucoup de gens qui s'aiment. Je vois beaucoup de mes amis qui vieillissent et ont la chance de vieillir avec la vanité.

FD : C'est un doux oreiller.

JDB : C'est un doux oreiller. La vanité, il faudra un jour faire son éloge (rires). C'est également une manière de vieillir. Mais on ne peut conduire idéalement un pays, sans la vérité, on ne l'aide pas à trouver, dans les brumes ou les vapeurs enivrantes de la modernité, le chemin qui mène au bien commun. Il y a entre la vanité et la vérité, entre le bien individuel et le bien commun, le même abîme... même si des ponts existent heureusement. Voilà ce qu'ignorent, ou feignent de ne pas voir, trop de décideurs, petits ou grands, le nez dans les affaires. L'académie a, pour cette raison, beaucoup à apporter à la Cité : la vérité de l'expérience, la hauteur de l'âge. Mais pour ce faire, l'académie doit bien choisir les siens, sa trajectoire, doit à travers la variété des avis, des tonalités, conserver ou dégager une vision commune, si elle veut l'imposer... et non se répandre en sens divers, en colloque singulier. Conserver sa force, suppose d'en préserver l'union et l'âme.

FD : Pour une « tribu », suivant l'expression d'Hélène Carrère d'Encausse, vous n'avez pas l'esprit de famille. D'Ormesson, Max Gallo (qui oscille entre la Mitterrandie et la Sarkozie), Finkielkraut, Rouart, Orsenna... Des voix, même politiques au sens noble du terme, raisonnent en ordre dispersé et l'Académie, grande muette, dépose les armes et n'est ipso facto plus entendue ?

JDB : On dessert notre cause si elle n'est pas communément défendue... Porter ensemble la lumière.

FD : Vous écrivez, dans « Le Pouvoir aux Français » (Grasset 1977) que les français sont dans la nuit. L'Académie n'est plus cette luciole, comme dirait Pasolini, qui éclairait la nuit de la modernité. L'Académie est-elle une locomotive qui mène la langue vers des cieux plus hauts et plus purs ou est-elle un wagon qui suit la modernité ?



JDB : Elle est un wagon qui suit. Néanmoins, un wagon de première classe (rires).

F D : S'ennuie-t-on à l'Académie ? Montherlant répétait à l'envi que c'était une corvée ?

JDB : Pierre Moinot m'avait invité à rejoindre la Compagnie « mais si, viens, viens, tu verras, on s'y ennue, on s'y endort, mais tu verras, c'est très bien » (rires). Il y a parfois de merveilleux discours et parfois de merveilleux éclats de rire. Le jour où je devais être reçu à l'Académie le 17 mai 1990. Cette date coïncidait curieusement avec celle de mon anniversaire et Pierre Moinot acheva son discours par une surprenante conclusion. S'il il y a quelque chose de plus sacré encore que la parole, précisa-t-il, s'est bien le chant. La tradition ne doit-elle pas triompher ici ? Aussi vais-je me résoudre à braver le ridicule pour chanter pour vous : « Bon anniversaire, nos vœux les plus sincères, que ce jour vainqueur vous apporte le bonheur Que l'année entière vous soit douce et légère ... ». L'Académie a accueilli cette petite révolution des usages car pour la première fois la péroration d'un discours était chantée

LA MANIFESTATION DES MAGISTRATS À LIÈGE : CECI N'EST PAS UNE GRÈVE !



Le constat est sévère. Tous les acteurs de la justice, les fameux « auxiliaires » de justice, dénoncent le manque de moyens dont la Justice souffre depuis de trop nombreuses années. Qu'ils soient experts judiciaires, universitaires, gardiens de prison, personnels administratifs des greffes, avocats ou magistrats, tous réclament un

meilleur financement de ce troisième pouvoir.

Un État qui marchande sa Justice « n'est plus un État de droit mais un État voyou ». Vous vous souviendrez de cette phrase choc prononcée par le Premier président de la Cour de cassation sur un plateau de télévision. Choc par le choix des mots employés par le haut magistrat. Des mots forts. Des mots durs. Des mots cinglants. Choc par la méthode utilisée tant il est rare de voir un si haut fonctionnaire s'exprimer de la sorte lors d'une sortie médiatique bien organisée. Choc enfin car dans la conception de la séparation des pouvoirs de la philosophie des Lumières et plus particulièrement de Montesquieu, on peut légitimement se demander s'il entre bien dans la fonction du Premier président de la cour judiciaire suprême de vilipender de la sorte le pouvoir exécutif alors qu'il appartient au pouvoir judiciaire.

Au-delà de la formule, il n'en demeure pas moins une question légitime et fondamentale pour l'avenir de notre Justice. Est-ce que les économies réalisées sont de nature à permettre à ce pouvoir d'assurer encore son rôle dans une société démocratique ? La question n'est pas si rhétorique qu'elle n'y parait. L'accès à la Justice et donc plus prosaïquement à un juge est bel et bien un droit fondamental consacré depuis longtemps, notamment, par la Cour européenne des droits de l'homme.

C'est dans ce contexte que les magistrats ont décidé de manifester, eux aussi, leur mécontentement, le 7 juin 2016 en retardant le début des audiences de 30 minutes. S'il est rare de voir les magistrats manifester, il est encore plus rare de voir cette manifestation soutenue par le Barreau. La solidarité exprimée par tous les acteurs judiciaires lors de la manifestation du 7 juin est à l'image de l'ampleur du problème: il touche tout le monde.



Madame Isabelle Collard, juge au tribunal de première instance de Liège, a d'abord pris la parole au nom de l'Union Professionnelle des Magistrats (UPM). Un message clair et ferme à la fois basé sur un constat alarmant: le sous-effectif, la ruine des bâtiments, l'absence d'informatisation, des restrictions budgétaires dans le fonctionnement de la justice elle-même sont autant de problèmes dénoncés. Comme le conclut l'UPM, « Il faut certes oser le pas d'une justice moderne et plus efficace mais cela ne peut se faire ni au détriment de la qualité du service rendu ni au mépris de valeurs fondamentales telles que l'accès égal à la justice pour tout citoyen ou l'indépendance du pouvoir judiciaire. Ce sont des garanties essentielles d'une société démocratique. »

Monsieur Pierre Lambillon, conseiller à la Cour du travail de Liège s'est ensuite exprimé au nom de l'Association Syndicale des Magistrats (ASM): « Nous n'avons pas le pouvoir de faire les lois, mais le devoir de les appliquer et celui de revendiquer les moyens requis à cet effet. Nous n'avons pas le pouvoir de lever les fonds nécessaires à l'action de la justice ; en revanche, nous avons le devoir d'exiger que son financement respecte son indépendance. Nous avons un devoir de résistance. »

Un discours fort, engagé mais précis et ciselé pour exiger « un service de qualité qui ne fasse pas de la justice une marchandise ».

Enfin, c'est Monsieur le bâtonnier François Dembour qui prend la parole. Le soutien du Barreau est sans réserve à l'action des magistrats car « si l'on ne veut pas que la justice devienne injuste, il faut la soutenir ».

Faire des économies et rationaliser les moyens est, en soi, une bonne chose. Personne ne peut contester que ces deux objectifs doivent permettre une gestion saine et efficace des moyens



Historique. L'action menée par les magistrats en ce début du mois de juin est révélateur de l'état de délabrement de notre Justice. Elle méritait donc bien un éclairage particulier dans la revue du Barreau de Liège qui a soutenu, sans réserve, cette manifestation d'humeur. Compte-rendu et impressions.



alloués à cette fonction régaliennne importante qu'est la fonction de juger. Si l'objectif est purement économique et ne s'accompagne pas d'une réflexion en profondeur d'une mutation vers une meilleure justice, la flèche risque de manquer sa cible.



Comme nous le rappelait récemment Françoise Tulkens, « Il n'y a plus un tribunal international qui fonctionne sans une informatique extrêmement poussée; c'est un gain de productivité énorme ». C'est dans ce domaine qu'il faut davantage de moyens, martèle-t-elle, sans vouloir réduire la grogne des magistrats à une question strictement budgétaire. « La Justice est un pilier fondamental qui, à terme, participera aussi à des économies générales », ajoute-t-elle, illustrant à nouveau son propos avec le cas de l'informatique : « Évidemment, c'est un investissement. Mais un investissement qui rapporte ».

Cette action des magistrats a été menée dans la dignité et dans le respect de la répartition des pouvoirs. Car un Pouvoir – celui de la Justice – n'a pas le droit, n'a pas le pouvoir, de faire la grève « parce qu'un Pouvoir s'exerce. » C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les magistrats n'ont pas fait grève: « c'est exclusivement pour ne pas pénaliser le citoyen, pour ne pas ajouter un désordre supplémentaire au chaos ».

Par contre, dénoncer, tirer la sonnette d'alarme, crier un « ça suffit », se faire entendre et on l'espère, être écouté est dans la nature même de la fonction de juger.

Le soutien des avocats a été inconditionnel dès lors que les difficultés que rencontrent les uns sont intimement liées à celles des autres. Ne sommes-nous pas dans la même galère ? Alors ramons ensemble, dans le même sens ! Certes, à contre-courant mais se laisser porter par les remous actuel du torrent de mesures d'austérité et d'économie n'est pas source de progrès et d'une justice de qualité. N'en déplaise à certains.

Jean-Pierre JACQUES

PS: les textes des discours sont disponibles ici pour l'UPM, l'ASM et le bâtonnier Dembour.



L'autre jour, une amie m'a dit « je plains tous ces gens qui n'attendent qu'une chose : que le vendredi arrive. Ça doit être bien triste une vie comme ça ! », ce à quoi j'ai vaguement bredouillé un « euh oui, ça c'est sûr », sans oser avouer que je faisais évidemment partie de cette catégorie de personnes qui commençait leur semaine en visant uniquement comme objectif qu'elle s'achève, le moins péniblement possible.

Il est attendu avec le même engouement que suscite l'arrivée d'un bébé panda à Pairi Daiza et, malgré la certitude de sa récurrence implacable, on le guette avec impatience, on l'implore, on le vénère et on le fête : je parle bien évidemment du vendredi.

Preuve de sa popularité, il a généré malgré lui son faux jumeau diabolique, le « jeudredi », piège odieux maudit par les plaideurs du lendemain, mais que voulez-vous attendre de mieux qu'un guet-à-pintes de la part d'une population qui fête son 15 août non seulement le 15, mais également le 12, le 13, le 14 et le 16, sérieusement ?

On reconnaît les fervents partisans du vendredi à leur soudaine maîtrise des acronymes anglais (« TGIF »), au partage compulsif de panneaux sur les réseaux sociaux tout à la gloire de ce signe annonciateur du weekend, mais surtout à la haine proportionnelle qu'ils vouent à son ennemi juré, le lundi.

Le lundi est devenu le mal-aimé du calendrier, l'erreur de la nature à défier, combattre et si possible euthanasier. Le lundi, ce tyran inepte, ce rouleau compresseur sans finesse ni distinction, vainqueur à l'avance par KO sur l'arrogance splendide du vendredi. Quelle injustice suprême !

Mais en effet, cette réflexion m'a interpellée sur la perte d'énergie que nous mettons à râler de manière cyclique sur quelque chose d'aussi inébranlable que le déroulement des jours du calendrier !



Depuis lors, j'essaie de ne plus me faire subir le blues du lundi, méthode Coué s'il en est consistant à me répéter comme un mantra « je suis très contente d'être lundi et d'aller travailler », même s'il est bien entendu autorisé (voire vivement conseillé) de d'abord commencer par engueuler un bon coup son réveil puis de s'enfiler six cafés serrés.

Plus sérieusement, ça m'a amené à la question suivante : « pourquoi travaille-t-on ? quelles sont les raisons fondamentales pour lesquelles on travaille ? ».

Si l'on travaille par passion, l'arrivée du lundi devrait être réjouissance et libération. Voire même que, dans cette optique, il n'y aurait plus ni lundi, ni aucun jour de la semaine, toute la vie serait dévouée à un travail passionnel et obsessionnel, jour et nuit, weekend et semaine, peu importe, puisque le travail nourrirait spirituellement son auteur.

Sauf qu'en l'occurrence, mon travail ne me passionne pas. Entendons-nous bien : j'aime ce que je fais, et je mesure ma chance de ne pas devoir me réveiller tous les matins pour travailler à la mine ou dans une usine H&M du Bangladesh, mais s'il faut que je sois honnête, mes passions ne relèvent absolument pas de

mon univers professionnel (je vais vous décevoir mais non, « Les Saisies de A à Z », Frédéric Georges, Ed. Que Sais-Je Sur le Droit, ne côtoie pas encore Jonathan Coe sur ma table de nuit).

Je ne travaille pas non plus sous prétexte « qu'il faut bien faire quelque chose » puisque, si je joue à l'Euro millions quasiment toutes les

semaines, c'est bien parce que j'espère gagner, et que si c'est le cas, je n'aurais aucun, mais alors aucun scrupule à arrêter de travailler, et à consacrer mon temps à organiser mes prochaines vacances à Honolulu, compter les rubis ornant mes dix doigts (et à financer des œuvres philanthropiques, bien sûr). Si l'oisiveté est réellement la mère de tous les vices, croyez bien que je m'y vautre avec délice et sans culpabilité jusqu'à l'excommunication.



Faut-il travailler pour vivre ou bien l'inverse ? C'est à cette question pseudo-philosophique que notre chroniqueuse décide -elle ne recule décemment devant rien- de s'attaquer avec une ébauche de réponse. Thèse, anti-thèse, synthèse: vous avez deux heures !



Je ne peux pas non plus me targuer de travailler pour rendre le monde meilleur, plus juste, ou pour participer à une grande œuvre démocratique et humaniste... Que du contraire ! Un monde avec autant d'avocats ne peut être que signe de dégénérescence avancée de la société.



Par déduction de ce qui précède, j'en arrive à la conclusion que je travaille essentiellement par besoin de subsistance, par nécessité économique. Pouvoir payer mon loyer et mes charges, ma nourriture, (mon cubi), me permettre quelques petits extras de temps à autre comme un restaurant, un concert, un weekend à la mer ou une paire de chaussures. Parvenir à ficeler un budget en fin de mois, à l'époque actuelle, c'est déjà du luxe.

Alors si on me propose de « travailler plus pour gagner plus », comme disait l'autre, je refuserais pour la simple et bonne raison que l'on m'enlèverait du temps que j'aime consacrer à ne pas travailler. Même si c'est pour ne rien faire, même si c'est pour rester alanguie sur mon canapé à penser à mon moi, à mon surmoi, et au fait qu'il faudrait que je me fasse les ongles des pieds.

Je ne veux pas être comme ces gars, fraîchement émoulus de l'université, engagés dans des grosses boîtes au Luxembourg pour un salaire trois ou cinq fois plus élevé que le mien, mais dont ils ne savent même plus comment en dépenser le premier centime, puisque précisément ils n'en ont pas le temps.

Je suis disposée à faire des heures supp' quand les nécessités l'imposent, mais il m'en coûte énormément de renoncer ainsi à mon temps libre.

Du coup, je comprends tous ces gens qui vont manifester dans les rues, ici comme en France, parce qu'ils ne veulent pas être contraints de travailler plus ou plus longtemps.

Qu'y a-t-il de mal à avouer qu'on n'a pas forcément envie de travailler plus ? Est-ce vraiment

si inconcevable ? Est-ce donner une image dégradée de soi que de le scander ? Pourquoi devoir le justifier à tout prix ?

Je suis résolument contre ce projet de loi sur le temps de travail, bien qu'il ne me concerne pas, qui obligerait (ou permettrait, la nuance est toujours faible dans un rapport de subordination) à bosser 45 heures par semaine.

Je suis résolument pour la notion de partage collectif du temps de travail pour répartir équitablement le travail, évitant aux uns de faire des burn-out, et aux autres de se rouler les burnes. Non mais vous imaginez le pied, les semaines de 32 heures, soit 4 jours de travail par semaine ?

Parce que l'avantage, voyez-vous...

...serait surtout que vendredi arrive plus vite !

Isabelle THOMAS-GUTT

1^{ER} TOURNOI INTERNATIONAL JEAN-MARIE DEFOURNY VU PAR UN GARDIEN DE FOOTBALL



Le FC BARREAU représente le barreau de Liège en Belgique et parfois à l'étranger, lors de matchs de football l'opposant essentiellement aux équipes d'autres barreaux mais également à des formations issues du monde de l'entreprise ou rassemblant d'autres professions juridiques.

Là n'est toutefois pas l'essentiel. La raison d'être du FC BARREAU n'est ni sportive, ni protocolaire. Elle est d'intégrer, dans un cadre décontracté, les jeunes avocats, et cette mission a été de tous temps remplie.

L'un des moteurs de cette intégration fût, en son temps, le Bâtonnier Jean-Marie DEFOURNY, ancien Président et Président d'Honneur du FC BARREAU.



C'est en son honneur que le FC BARREAU, avec le parrainage de ses présidents d'honneur et le soutien de l'Ordre ainsi que de ses sponsors, a organisé un tournoi international les 21 et 22 mai.

Ce tournoi a réuni des confrères bruxellois, carolorégiens mais également romains, portugais (COIMBRA) et brésiliens (CEARA).

Le tournoi a commencé le 20 mai 2016 par l'accueil des confrères romains, portugais et brésiliens. Cette réception a été organisée par Monsieur le Bâtonnier Dembour en présence de deux interprètes. Le comité du FC Barreau remercie à cette occasion Me Goretti et Me Carlozzi pour l'interprétation en portugais et en italien.

À l'issue de cette réception, les premiers cadeaux ont été échangés. Mr le Bâtonnier a reçu une médaille du Barreau de Coimbra. Le Barreau de Rome lui a offert une plaque commémorative ainsi que le Fanion de leur équipe.

La soirée s'est achevée autour d'un traditionnel boulets frites liégeois en toute convivialité. Notons au passage que les romains buvaient de l'eau et des boissons énergisantes. Les ambitions étaient d'emblée affichées.

Le samedi matin, les choses sérieuses pouvaient commencer. Après le tirage au sort, les matchs débutaient.

Le premier match a opposé le FC BARREAU au Barreau de Rome, match engagé où la bataille du milieu de terrain a fait rage.

La plus belle occasion de la première mi-temps revient sans conteste à Rome. Sans un sauvetage en extremis de Me Carlozzi, le score à la mi-temps aurait été de 0-1.

En second mi-temps, le FC BARREAU accélère le jeu et marque très rapidement. C'est la folie dans les tribunes. Le stade est en ébullition. Malheureusement, la joie est de courte durée puisqu'à peine 2 minutes après, Rome égalise.

En fin de match, le FC BARREAU pousse et marque. C'est de nouveau la folie dans le stade. Il reste à peine 2 minutes à jouer et tout le monde pense que le match est plié. Malheureusement, sur l'action suivante, l'arbitre accorde injustement un pénalty alors que le joueur romain trébuche volontairement contre le pied du dernier défenseur[1].

Il me revenait donc l'obligation de sauver mes coéquipiers. Au passage, certains de ceux-ci

doutaient de mes intentions. Mon sang d'italien de la troisième génération allait-il m'empêcher d'arrêter ce pénalty et priver le FC BARREAU d'une première victoire méritée ?

Le joueur italien s'élançait et j'opte pour le bon côté. Le pénalty est écarté. La première victoire est acquise.

En même temps, les joueurs du Barreau de Charleroi et les Brésiliens font match nul (2-2).



Le second match du FC BARREAU se joue contre le Barreau de Bruxelles. Le FC BARREAU abandonne la première mi-temps. Le réveil en second mi-temps n'est pas suffisant. Première défaite du FC BARREAU sur le score de 2-4.

À l'issue de la première matinée, Bruxelles mène le championnat avec le maximum de points (6/6), suivi des Brésiliens (4/6). Les romains et le FC BARREAU ont chacun 3 points. Charleroi suit avec 1 point et Coimbra est dernier avec un 0 sur 6.

L'après-midi du samedi commence en force pour le FC BARREAU puisque cela le mène à une confrontation avec Charleroi (les frères ennemis ?). Le match est assez vite plié tant la domination des locaux est écrasante[2]. Malgré un joli but de Charleroi, le FC BARREAU l'emporte 4-2.

Le dernier match du samedi 20/05 oppose le FC BARREAU au Barreau de Coimbra, match piège par excellence puisque les portugais n'avaient plus rien à perdre. Le coach,

NOUVELLES PARUTIONS



LE DROIT FISCAL EN BELGIQUE

ÉDITION 2016

*A. Bindels, A. Culot, O. D'Aout, J. Deblandre,
Y. Dewael, A. Lecocq, C. Lenoir,
J.-P. Magremanne, F. Mennig, J. Picavet,
A. Scheyvaerts, G. Zeyen*

Édition 2016 – 562 pages – 97 €



LES COPROPRIÉTÉS

ACTUALITÉS JURISPRUDENTIELLES
ET BILAN DE 5 ANNÉES DE PRATIQUE
DE LA LOI DU 2 JUIN 2010

*Sous la coordination de L. Barnich et M. Van Molle
S. Boufflette, V. Defraiteur, P. Lecocq,
L.-P. Marcelis, E. Riquier, A. Salvé,
M. Van Molle, M. Wahl*

Édition 2016 – 234 pages – 84 €



L'EXPERTISE MÉDICALE

CLÉS DE LECTURE POUR LE JURISTE

G. Joseph et P. Lucas

Édition 2016 – 674 pages – 103 €



LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA JUSTICE : STOP OU ENCORE ?

*Sous la direction de M. Cadelli
J. de Codd, F. Delpérée, J.-L. Desmecht,
I. Dupré, J. Englebert, C. Matray, P. Martens,
K. Munungu Lungungu, D. Rousseau, E. Staudt*

Édition 2016 – 172 pages – 77 €



LES ÉCRITURES TESTAMENTAIRES

ASPECTS CIVILS ET FISCAUX

*L. Barnich, A. Culot, Ph. De Page, I. De Stefani,
J. Fonteyn, P. Moreau, M. Van Molle*

Édition 2016 – 200 pages – 93 €



MANUEL DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE

*Sous la direction de D. Mougnot
N. Colette-Basecqz, B. De Coninck, B. Inghels,
D. Mougnot, G.-F. Raneri, B. Renard,
J. van Compennolle*

Édition 2016 – 260 pages – 82 €



Commande et information: Anthemis S.A. – Place Albert I, 9 – 1300 Limal
T +32 (0)10 42 02 90 – F +32 (0)10 40 21 84 – info@anthemis.be – www.anthemis.be

Découvrez l'intégralité de notre catalogue sur www.anthemis.be



La version en ligne de ces ouvrages est disponible
dans la bibliothèque digitale Jurisquare
à l'adresse www.jurisquare.be

Me Laurent Stas de Richelle, rappelle à ses hommes de ne pas prendre le match à la légère. Une bête blessée est plus dangereuse qu'une bête morte[3].

Le match est assez vite plié et s'achève par une victoire 4-0. Notons au passage, la performance de Mes Henry, Massin, Lamalle et du Bâtonnier Dembour venus renforcer les portugais au passage. Le FC BARREAU tient tout particulièrement à féliciter le joueur le plus expérimenté puisqu'il s'agit du Bâtonnier de Coimbra qui approche les 70 ans. Il se murmure qu'il serait le cousin au 36ème degré du célèbre joueur portugais Eusebio. Le premier substitut de l'auditorat du travail se souviendra longtemps du petit pont que le bâtonnier portugais lui a mis.

À l'issue de l'après-midi, le classement provisoire est le suivant : Le Barreau de Bruxelles est premier avec un maximum de points (12/12) ; les Barreaux de Rome et de Liège ont 9 points ; les Brésiliens ont 4 points ; le Barreau de Charleroi a 1 point et celui de Coimbra ferme la marche.

Une fois les matchs terminés, place aux mondanités. En effet, la journée s'est achevée par la tenue d'un repas de gala. Préalablement au repas, des discours en l'honneur de Monsieur le Bâtonnier Defourny ont été prononcés.

Monsieur le Bâtonnier Maréchal, avec la verve qui le caractérise, nous a décrit un grand homme, que je connaissais très (trop) peu. Avec son aimable accord, je me permets de vous livrer certaines de ses déclarations :

« Ce même 2 septembre (1975) au soir, je jouais mon premier match avec l'équipe de football du Barreau de Liège et je rencontrais son président, Jean-Marie Defourny. Et je découvrais un homme de tripes et de cœur, un être franc et direct, un avocat qui ne s'écoutait pas parler mais qui parlait, un homme empreint de chaleur humaine, d'empathie et de convivialité...

Il était logique que Jean-Marie Defourny soit devenu un grand avocat de notre barreau car il était l'avocat dans toute sa grandeur, dans toute sa splendeur, avec cette capacité de porter, de supporter, d'aider et parfois de consoler ses clients. Il les défendait tous, les salauds et les assassins comme ceux que la vie a abimés, les riches et les pauvres, le promoteur immobilier comme la dame en instance de divorce devant trouver une issue pour vivre dignement avec ses deux enfants.

Pour beaucoup d'avocats de ma génération, Jean-Marie Defourny était ce grand-frère, celui auprès duquel on allait chercher le récon-

fort, le conseil lorsqu'un problème ou un doute surgissait ; Jean-Marie avait cette faculté de nous sécuriser, de nous guider, de nous rassurer. Jean-Marie Defourny n'était pas seulement un paratonnerre pour ses clients, il l'était aussi pour ses jeunes confrères... »

Le dimanche matin, les premiers matchs se sont déroulés sous une pluie fine. Le premier match de la journée était historique pour les 22 acteurs puisque pour la première fois il opposait le FC BARREAU à des avocats Brésiliens. Nous allions rencontrer les Ronaldo, Rivaldo, Roberto Carlos et consorts[4]. Quel stress, mais nous n'avons pas tremblé. Aux termes des 40 minutes, le FC BARREAU a remporté sa première victoire contre les Brésiliens sur un score de 2-1.

En même temps, les bruxellois et les romains faisaient match nul. Il restait donc un match pour la dernière place. Coimbra face à Charleroi. Les bookmakers chinois donnaient Coimbra vainqueur à 1 contre mille. La rencontre s'achevait sur le score de 2-0. Le Barreau de Coimbra est donc parti avec une victoire en mains ainsi que le prix du fair-play. Nos amis carolos sont partis avec la cuillère de bois nous promettant une revanche dont on se souviendrait (comme à chaque fois). Tiens, c'est étonnant Jérémy Perbet vient d'être inscrit au tableau de l'ordre de Charleroi...coïncidence sans doute.

Les choses sérieuses pouvaient donc commencer. Place au dernier carré :

- Barreau de Bruxelles VS avocats brésiliens
- FCB Barreau VS Barreau de Rome.

La première demi-finale est facilement remportée par les Bruxellois. La seconde demi-finale est plus engagée. Une nouvelle fois, la bataille du milieu fait rage. Le match s'achève sur le score de 1 partout. Pas de pénalty, mais des shoot-out [5]. Le joueur dispose de 10 secondes pour aller marquer un but. Il démarre du milieu de terrain et n'a droit qu'à un tir. Le gardien est libre de faire ce qu'il veut, mais doit démarrer de sa ligne de but. Le premier shoot-out du FC BARREAU est converti par Me Carlozzi, le second par Me Feltz au terme d'un très beau vol plané. Une nouvelle fois, c'est l'égalité parfaite. Le troisième italien s'élance et je parviens à l'écarter. Il ne reste donc plus qu'à Me Winkin à finir le travail, ce qu'il fait.

Le stade est en délire. L'ambiance est au maximum. Nous sommes en finale de la coupe du monde...enfin du tournoi Jean-Marie Defourny...C'est la même chose.

Le match pour la troisième place voit le Barreau de Rome l'emporter...Mes racines italiennes sont tout de même soulagées.

Place à la finale ! Malheureusement, nous étions trop timorés et nous n'avons pas pu prendre le jeu à notre compte. Bruxelles marque à la toute dernière minute de la première mi-temps, sur une jolie tête croisée. Malgré une grosse domination, de nombreuses occasions ainsi que deux petits-ponts et un sombrero-roulette de Me Feltz (aussi beau qu'inutile, mais remarquable il est vrai) [6], nous ne parviendrons pas à revenir au score.

Le Barreau de Bruxelles remporte cette première édition. Il était normal que nous ne gagnions pas notre tournoi. Les mauvaises langues diront qu'ils étaient plus forts. Quoi qu'il en soit, félicitations à ces gentlemen mauves et blancs.

Le tournoi s'est achevé par la remise des prix et les produits du terroir.

Que retenir de ce week-end ? Que nous sommes encore capables de nous mobiliser pour jouer au football, que nous sommes capables de réunir du bon monde et que des matchs retours ont d'ores et déjà été organisés. Il se murmure que le FC BARREAU irait à Rome au mois de septembre ou octobre et que Coimbra nous accueillerait au mois de mai 2017.

Je clôturerai cette présentation par ces mots : à tous les jeunes avocats stagiaires qui souhaiteraient intégrer l'équipe, mais qui ont peur de fouler la pelouse, n'hésitez pas à pousser la porte du vestiaire ! Pour reprendre les termes de Monsieur le Bâtonnier Dembour, savoir jouer au football n'a jamais été une condition pour intégrer l'équipe du FC BARREAU.

Toutes les photos sont disponibles sur le site https://www.facebook.com/175227712531264/photos/?tab=album&album_id=1022644641122896

Aurélien BORTOLOTTI

[1] Toute mauvaise foi est bien entendue à exclure. Tous les joueurs du FC Barreau sont de tendres agneaux, respectueux des autres joueurs et de l'arbitre.

[2] Non, non, toujours pas de mauvaise foi.

[3] Bon d'accord, ce n'est pas de lui, mais d'un joueur du FC Barreau. Par respect pour cette personne, nous ne citerons pas de nom.

[4] Mes références brésiliennes s'arrêtent en 1998.

[5] Me Feltz se fera un plaisir de vous expliquer toutes les règles et particularités.

[6] Me Feltz, je vous remercie de bien vouloir créditer mon compte au Panama du montant convenu.

CHRONIQUE DES BAVETTES : LE COR DE CHASSE



Situés dans une ferme-château de 1681, à Wéris (près de Durbuy), le restaurant (une étoile Michelin) et ses 6 chambres sont logés dans une belle bâtisse en pierre entourée de verdure.

D'entrée, on y est séduit par l'ambiance des lieux à la fois moderne et chaleureuse, faisant la part belle au bois et à la pierre.

Quatre chambres de luxe et deux suites respectent, dans le même esprit, une décoration feutrée et harmonieuse, alliant modernité et atmosphère « cosy ».

J'y ai passé une nuit, en hiver, et je me réjouis d'y retourner, en été, afin de profiter de la terrasse et de la piscine...

Évoquons maintenant la cuisine. Elle est gastronomique, inventive et moderne, faisant la part belle aux produits de saison et de la région tout en mariant avec talent les saveurs ainsi que les matières.

À titre d'exemple, le menu que j'ai dégusté était le menu prestige 73€ (+ 36€ avec la sélection de vins) :

- *St Jacques en deux façons (fromage frais de Morville/poireaux grillés/estragon; racine de cerfeuil cuite au foin/mini-champignon/chorizo/carottes gingembre) ;*

- *Poisson du jour (Gel Ponzu/mayonnaise ail noir/topinambour) ;*
- *Langoustine/joue de veau/truffe (betterave cuite en croûte de sapin/émulsion de pommes de terre) ;*
- *Canette de Challans (chou rouge/céleri rave laqué au sirop d'érable et Yuzu) ;*
- *Prélude (crème de persil au sable de banane/glace à la banane/gel d'agrumes) ;*
- *Desserts (rocher à la réglisse/plum pudding/glace caramel beurre salé et Sorbet Mojito/ganache citron vert).*



La qualité des produits, les cuissons parfaites (notamment du poisson et de la langoustine) et leurs accompagnements démontrent l'excellence du Maître des lieux et de sa brigade sans pour autant qu'il verse dans un formalisme culinaire trop guindé.

De larges vitres séparant la salle des cuisines permettent aux visiteurs d'observer le travail accompli, chacun connaissant parfaitement sa partition.

Je m'en voudrais de ne pas citer la maîtresse de maison : celle-ci vous accueillera et vous guidera de manière très judicieuse.

Quant à la carte des vins, elle est bien structurée avec d'excellentes références à des prix tout à fait raisonnables.

Pour terminer, je préciserai que des formules sont proposées permettant d'allier repas et nuitée (tous les renseignements se trouvent sur le site internet).



En ce qui concerne les prix, le menu prestige est à 73€ tandis que vous pourrez aussi opter pour le menu découverte à 55€ (pour 5 services) avec possibilité de prendre une sélection de vins appropriée à 30 ou 36€ ; et il y a bien sûr la carte.

En un mot, on est conquis tant par l'harmonie des lieux que par la délicatesse et l'inventivité du chef.

En résumé, un établissement à visiter sans modération.

NB : j'ai failli oublier de vous parler du petit déjeuner : dans une belle continuité, les produits du terroir et artisanaux, comme différentes sortes de pains, de charcuteries, de fromages et de confitures, y sont mis en valeur et font honneur à cette belle région (ne pas hésiter à demander des œufs qui seront préparés par le chef comme vous le souhaitez...).

Le Cor de Chasse, Rue des combattants, 16-18 à 6940 Wéris. Tél : 086 21 14 98. Fermé le mardi et le mercredi.

Xavier BAUS

Après plus d'un an d'absence, notre célèbre reporter gastronome nous revient pour vous faire découvrir ses meilleures tables. Partage d'impressions et critique culinaire sont au menu de cette nouvelle chronique.



Soyez prévoyant...
**et, dès aujourd'hui,
pensez à demain**

Marc, 24 ans, stagiaire au sein d'un cabinet international, gagne 25.000 €

**Quelle somme peut-il épargner avec un contrat PLCI ordinaire :
1.062,97€*** (base: revenu forfaitaire 2016)

Ce que Marc recevra en fin de contrat, à 65 ans**

Capital de retraite brut	65.682,73 €
Participation bénéficiaire indicative (1%)	16.850,69 €
Total à 65 ans	82.533,42 €

*Outre un contrat PLCI ordinaire, la possibilité existe de conclure un contrat PLCI sociale.

Simulation au 01.01.2016, PLCI ordinaire avec couverture décès et un rendement de **2,25% compte tenu de 3% de frais/an.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Grâce à cette déduction vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.

CAISSE DE PRÉVOYANCE
des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants

Cette simulation vous est offerte par la **Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH)**. Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site **www.cpah.be** ou à nous contacter à l'adresse **info@cpah.be** ou, par téléphone, au n° **02/534 42 42**.

Au recto,
elle paie
votre voyage
d'affaires...

... Et au verso,
elle vous offre
une assistance
voyage.

Les cartes de crédit PRO CBC[®]. Elles font plus que payer.
Utilisez votre carte de crédit cet été et tentez de gagner
un citytrip européen.**

www.cbc.be/macartedecredit - 0800 979 79



Décider d'avancer.

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT.

CBC Banque intervient en qualité d'agent d'assurances lié de CBC Assurances, SA, TVA BE 0403 552 563. * Sous réserve d'acceptation. À chaque carte de crédit CBC est liée une ouverture de crédit à durée indéterminée. Prêteur et émetteur de la carte de crédit: KBC Bank SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique, TVA BE 0462.920.926, RPM Bruxelles, FSMA 026256 A. Agent lié: CBC Banque SA (sans compétence de signature du contrat de crédit), Grand-Place 5, 1000 Bruxelles, Belgique, TVA BE 0403.211.380, RPM Bruxelles, IBAN BE37 7289 0006 2028 BIC CREGBEBB, FSMA 017588 A. Société du groupe KBC. CBC n'a pas le pouvoir de décider de l'octroi d'une carte de crédit, ni de l'ouverture de crédit y liée. ** Voir règlement du concours sur www.cbc.be/macartedecredit